

Séance du : 10 juillet 2017

n° 47/2017

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.
Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

Avaient donné pouvoir :

E.FABRE DURAND à R.DUFOUR, JL GOUXETTE à A.ITIER, P.MAUGARD à P.MONOD, P.POUNT BISET à B.FAVROT, P.ROSSIGNOL à N.CALMET, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 62

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY.
Mrs Roger DUFOUR, Bernard FAVROT, Alain ITIER, Albert MAMY, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT.

Excusés :

Mme Sophie ADROIT.
Mrs Serge CAZENAVE, Jean-Claude LANDET, Robert MASSICOT, Serge SERRANO, Pierre VIDAL.

Objet : Mise en place de l'outil de veille

Vu la délibération 14/2012 du 26 novembre 2012 portant sur l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais ;
Vu l'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme relatif à l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale ;

Le Président rappelle que le rapport de la Commission d'Enquête du SCOT du Pays Lauragais approuvé en novembre 2012 avait fait apparaître une réserve quant à la nécessité de mettre en place les outils permettant d'assurer le suivi des principaux indicateurs caractérisant l'évolution du territoire.

Afin de répondre à cette réserve, le PETR souhaite mettre en place un outil de veille du SCOT.

Cet outil vise plusieurs objectifs :

- Suivre de manière régulière les évolutions du territoire du Pays Lauragais ;
- Suivre la mise en œuvre du projet politique défini dans le SCOT ;
- Suivre les effets du SCOT sur le territoire et l'atteinte des objectifs fixés.

Il sera conçu comme un outil d'animation, de dialogue et d'aide à la décision pour les élus du territoire. Il permettra d'alimenter le débat sur les évolutions possibles à donner au SCOT.

Cet outil de veille se composera d'une batterie d'indicateurs permettant de suivre les évolutions du territoire dans des domaines aussi variés que la consommation d'espace, la production de logements, le développement économique, la polarisation du territoire, etc... en correspondance avec les grandes orientations du SCOT.

La Commission Urbanisme débattrait autour d'indicateurs qui seront ensuite validés en Bureau Syndical. Ces indicateurs seront directement intégrés dans le SCOT en révision, et leur alimentation par différents types de données se fera de manière régulière. L'analyse des résultats obtenus pourra être restituée annuellement auprès du Comité Syndical, avec un bilan plus spécifique au bout de 3 ans.

L'outil de veille sera une base de travail essentielle pour l'évaluation obligatoire du SCOT prévue par le Code de l'Urbanisme.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) - **APPROUVE** la mise en place de l'outil de veille du SCOT selon les modalités définies ci-dessus,

2°) - **CONFIE** au Bureau Syndical la mise en œuvre de l'outil de veille.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 10 juillet 2017.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr